

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2002
Salle de la Gouvernière
Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2002
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Budget 2003
5. Adoption du nouveau Règlement général
6. Motion du parti Libéral demandant au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour les années 2004 à 2009
7. Divers
8. Réception des jeunes gens de 18 ans

1. Ouverture de la séance, appel

La présidente du conseil général, Mme Catherine Charpiloz, ouvre la séance à 20h15 précise. Le vice-secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de Mme Jacqueline D'Aloisio, MM. Bernard Guye et Patrice Zürcher, excusés. M. Hans.-Peter Bürgi, est excusé, pour les prochaines séances du conseil général, et de la commission financière, pour des raisons d'hospitalisation.

2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2002

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal, M. Marcel Fleury relève une erreur au point 7: « l'amendement est passé au vote » 3 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention. L'amendement est refusé.
Après cette correction le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2003

La présidente du conseil général procède à la lecture du budget 2003.

M. Jean-Pierre Lauener précise que le compte 450.361.00, « lutte contre la drogue » budgeté à fr. 7'500.-- sera supprimé, ceci suite à une récente décision du Grand Conseil Neuchâtelois.

Mme Catherine Charpilloz demande si le poste 470.318.00, « contrôle de qualité de l'eau potable », est un nouveau poste à charge de la commune.

M. Louis Stauffer répond que ces contrôles sont imposés par l'Etat et à charge de la commune.

Le budget est accepté à l'unanimité

5. Adoption du nouveau Règlement général

M. J.-P. Launer précise une correction au 3^{me} paragraphe, « si à priori l'élection directe est plus démocratique, la formule actuelle d'élection par le conseil général et non pas pour le conseil général présente plusieurs avantages non négligeables pour une petite commune comme la nôtre ».

Mme Catherine Massy tient à relever que le report de l'adoption du règlement général et la création de la commission d'étude était une bonne chose. Les discussions entre les partis ont été riches et les décisions ont été prises après mûre réflexion. Elle recommande aux membres du conseil général d'adopter le nouveau règlement général.

M. Marcel Fleury pense également que la création de cette commission était nécessaire. Il regrette toutefois que le peuple n'ait pas la possibilité de décider du mode d'élection des conseillers. Il précise que le conseil communal informera les électeurs et électrices, sur les avantages et désavantages qu'offrira le maintien de l'élection du conseil communal par le conseil général.

M. Jean-Pierre Lauener précise qu'une modification a été faite concernant les incompatibilités. A l'article 2.1.2, il y a lieu d'ajouter l'administrateur (trice) communal (e), puisque selon un récent courrier du service des communes, les incompatibilités ne doivent plus faire l'objet d'un arrêté du conseil général, mais peuvent figurer directement dans le règlement général de commune.

Le rapport et le règlement général de la commune de Lignières sont approuvés à l'unanimité.

6. Motion du parti Libéral demandant au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour les années 2004 à 2009

Mme Catherine Charpilloz donne lecture de la motion déposée par le parti Libéral, et demande à M. P.-A Fridez d'apporter quelques précisions.

M. Pierre-Alain Fridez pense que la motion a été développée par M. H.-P. Bürgi lors d'une précédente séance et n'a rien à ajouter.

M. Marcel Fleury déclare que le parti radical est dans l'expectative, car il n'a pas eu connaissance du texte de la motion, toutefois, le parti est d'avis que ce plan financier n'est pas judicieux. Il mentionne les points suivants :

- Les investissements possibles, vu la taille de notre commune sont peu importants, ils sont souvent liés à l'entretien.
- Les coûts engendrés, par l'établissement d'un tel plan ne sont pas connus, également le temps nécessaire à son élaboration et qui prendra la responsabilité si un tel plan de financement n'est pas respecté.

En conclusion, il propose au conseil communal de présenter un rapport d'état des lieux, pas chiffré, sur les divers travaux à faire durant la prochaine législature.

M. Daniel Juan précise qu'il s'agit d'un plan des futurs investissements prévus pour l'avenir, il ne s'agit pas d'un budget précis.

Mme Catherine Massy n'a pas l'impression que le parti libéral demande des chiffres précis, auxquels le conseil communal devra se tenir au centime. Mais constate qu'à l'avenir la commune aura des dépenses considérables et qu'il serait effectivement bien d'établir un rapport mentionnant les dépenses prévues.

La motion est mise en votation :

5 voix pour, 5 voix contre. La présidente se prononce en faveur de la motion qui est acceptée.

7. Divers

Mme Cathetine Charpilloz, présidente du conseil général, donne lecture de la lettre de démission, au sein conseil communal, de M. Laurent Vaucher, avec effet au 31 janvier 2003. M. Laurent Vaucher partira travailler aux Etats-Unis.

M. Marcel Fleury informe que le parti radical présentera un candidat à la prochaine séance du conseil général.

M. Laurent Vaucher donne une information quant aux qualifications exigées pour les mamans de jour.

Mme Marianne Jaccard informe que les travaux de construction du bâtiment du CAP sont terminés et que la remise des clés au groupe de jeunes, est fixée au 18 décembre 2002. L'inauguration officielle aura lieu au printemps 2003.

M. Marcel Fleury demande dans quelle mesure le centre équestre de Lignièrès est associé au projet de parcours équestre qui sera mis sur pied par le Parc régional de Chasseral.

M. Jean-Pierre Lauener répond qu'il ne sait pas si le centre équestre de Lignièrès a été associé à cette démarche, qui émane de Mme Annelise Lecomte (Sté développement de Nods). Le projet qui nous a été présenté ne soulevait aucune opposition de la part de la commune, mais a rencontré des problèmes au niveau cantonal, par rapport à la protection des crêtes du Jura. Le conseil communal rencontrera prochainement M. François Cuche, délégué des communes neuchâteloises, pour connaître l'évolution des divers projets du parc régional Chasseral et en informera le conseil général.

M. Marcel Fleury demande dans quelle mesure le conseil général peut avoir accès aux procès-verbaux, ceci dans le but d'être tenu au courant de l'avancement du projet.

M. Jean-Pierre Lauener informe que le conseil communal ne reçoit pas les procès-verbaux du comité, mais celui de l'assemblée générale.

M. Marcel Fleury demande si le conseil communal peut examiner la possibilité de rééquiper la salle de la Gouvernière d'un écran.

M. Laurent Vaucher répond que le conseil communal examinera si le besoin de disposer d'un écran est réel et le coût occasionné par cet achat.

8. Réception des jeunes gens de 18 ans

Après un morceau musical interprété par la fanfare l'Avenir, la présidente du conseil général, souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens et citoyennes présents :

- Audrey Blösch
- Christophe Bonjour
- Didier Calcagni
- Yannick Fleury
- Timothée Léchet
- Yasmin Nicoud
- Anouck Robert
- Stéphanie Tschantz
- Olivia Wälchli
- Thaï s Wavre

et leur remet la revue mondiale de leur année de naissance. Sont excusés M. Didier Calcagni, Mlles Yasmin Nicoud, Anouck Robert, Olivia Wälchli et Mlle Stéphanie Tschantz absente.

Plus personne de désirant la parole, la séance est levée à 21H30

La présidente

La secrétaire au procès-verbal

Catherine Charpiloz

Catherine D'Aloisio